

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 26 juin 2018**

**Rapport n° 18-04-17**

**PARCELLES CADASTRÉES BL 627, BL 628, BL 629, BL 630 ET BL 635 SISES RUE DU BOIS  
D'AGUÈRE À SAINT-LEU-LA-FORÊT : CESSION AMIABLE**

Dans le cadre du permis de construire n° PC 9556386S0084 délivré le 9 mars 1987, le promoteur « Ile de France Construction » avait informé les acquéreurs des pavillons réalisés dans cette opération que des parkings précisément désignés étaient à leur disposition.

La commune, à laquelle la voirie et les places de stationnement de cette opération ont été cédées par le promoteur en 2009, a été saisie par une partie des propriétaires afin que les places qui leur avaient été attribuées par le promoteur leur soient cédées par la commune.

Un courrier recommandé a été adressé aux propriétaires concernés qui disposaient d'une place afin de connaître leurs besoins. Cinq d'entre eux ont informé la commune qu'ils souhaitent devenir propriétaires de la place qui leur était affectée, depuis 30 ans pour les plus anciens.

Le conseil municipal, par délibération n° 18-04-16 du 26 juin 2018, a constaté la désaffectation de ces cinq places de stationnement (parcelles cadastrées BL 627, BL 628, BL 629, BL 630 et BL 635 sises rue du Bois d'Aguère à Saint-Leu-la-Forêt) et les a déclassées du domaine public communal.

Il vous est donc proposé de céder à l'euro symbolique les cinq parcelles susvisées au bénéfice des intéressés.

La commission Travaux et urbanisme (Urbanisme), réunie le 18 juin 2018, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
**COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 26 juin 2018**

**Délibération n° 18-04-17**

**PARCELLES CADASTRÉES BL 627, BL 628, BL 629, BL 630 ET BL 635 SISES RUE DU BOIS  
D'AGUÈRE À SAINT-LEU-LA-FORÊT : CESSION AMIABLE**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre du permis de construire n° PC 9556386S0084 délivré le 9 mars 1987, le promoteur « Ile de France Construction » avait informé les acquéreurs des pavillons réalisés dans cette opération que des parkings précisément désignés étaient à leur disposition,

Considérant que la commune, à laquelle la voirie et les places de stationnement de cette opération ont été cédées par le promoteur en 2009, a été saisie par une partie des propriétaires afin que les places de stationnement qui leur avaient été attribuées par le promoteur leur soient cédées par la commune,

Considérant qu'un courrier recommandé a été adressé par la commune aux propriétaires concernés qui disposaient d'une place afin de connaître leur besoins,

Considérant que cinq d'entre eux ont informé la commune qu'ils souhaitaient devenir propriétaires de la place qui leur était affectée,

Vu la délibération du conseil municipal n° 18-04-16 du 29 juin 2018 relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal des places de stationnement concernées, à savoir les parcelles cadastrées BL 627, BL 628, BL 629, BL 630 et BL 635 sises rue du Bois d'Aguère à Saint-Leu-la-Forêt,

Vu le plan ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux et urbanisme (Urbanisme) réunie le 18 juin 2018,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de procéder à la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées BL 627 (12 m<sup>2</sup>), BL 628 (12 m<sup>2</sup>), BL 629 (12 m<sup>2</sup>), BL 630 (12 m<sup>2</sup>) et BL 635 (13 m<sup>2</sup>), telles que figurant sur le plan ci-annexé, étant précisé que les divers frais, droit et honoraires auxquels pourraient donner lieu les ventes seront à la charge des acquéreurs et que les contributions et taxes de toute nature auxquels les biens seraient ou pourraient être assujettis seront acquittées par les acquéreurs à compter du jour où chaque vente sera devenue définitive.

Article 2 : de consentir ces ventes au bénéfice de :

- Monsieur et Madame Daniel Dubost demeurant 1 rue du Bois d'Aguère 95320 Saint-Leu-la-Forêt pour la parcelle cadastrée BL 629,
- Monsieur et Madame Gérald Fossey demeurant 3 rue du Bois d'Aguère 95320 Saint-Leu-la-Forêt pour la parcelle cadastrée BL 628,
- Monsieur et Madame Christian Aout demeurant 9 rue du Bois d'Aguère 95320 Saint-Leu-la-Forêt pour la parcelle cadastrée BL 627,
- Monsieur et Madame René Millot demeurant 21 rue du Bois d'Aguère 95320 Saint-Leu-la-Forêt pour la parcelle cadastrée BL 630,
- Monsieur et Madame Philippe Lardeux demeurant 35 rue du Bois d'Aguère 95320 Saint-Leu-la-Forêt pour la parcelle cadastrée BL 635.

Article 3 : d'autoriser, en conséquence, le Maire ou son Premier Adjoint à signer tous les actes relatifs aux transactions susvisées.

Article 4 : d'inscrire les recettes résultant de ces ventes au budget Ville.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en  
Préfecture du Val d'Oise le  
qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET



**Désaffectation et déclassement de places de stationnement**

**Extrait de plan cadastral**